



DOSSIER PAGE 10

Vos élus, engagés pour Saint-Marcel !

NOUVEAU

Agenda
Page 3

ENVIRONNEMENT

C'est de saison
Page 5

HISTOIRE

ABÉCédaire
de Saint-Marcel Page 18

24 mai 2026

Croquons nature...!

Le programme de la foire GOURMANDE éco-responsable

Vendredi 22 mai

soirée d'ouverture - entrée libre

🕒 20h

📍 Salle des fêtes

>> « Et si on pouvait cultiver l'eau ? »

Conférence/débat de Samuel Bonvoisin, ingénieur agronome spécialisé en développement territorial. Dédicace en fin de séance du livre « Cultiver l'eau douce », sur inscription :

Samedi 23 mai

dans le cadre de la Fête de la Nature

🕒 départs de la mairie pour co-voiturage à 8h45 et 10h15. Sur inscription
06 60 67 34 76

>> « Vous avez dit Castor »

Visite d'une zone humide réhabilitée à la Ferme de Grand Laval à Montélier avec un barrage type castor. Animation en partenariat avec la mission Gemapi de Valence Romans Agglo.

Avec un conte présenté par les Racont'elles, petite collation partagée, boissons offertes.

Dimanche 24 mai

🕒 à partir de 10h et toute la journée

📍 Places de la mairie et des tilleuls

>> marché des producteurs alimentaires bio et locaux

>> **village des savoir-faire** : artisans et créateurs : potier, rémouleur (pensez à apporter vos couteaux, ciseaux, sécateurs et autres objets coupants pour les faire affûter), travail du bois, démonstration du travail de la forge, de vannerie, stand des Répar'acteurs...

>> **village des associations** locales et nationales qui œuvrent pour la protection de l'environnement et le développement durable

🕒 10h Ouverture avec les partenaires

🕒 10h30

- **Contes** par les Racont'elles...

📍 salle de motricité école Jean-Louis Bouvier

>> Animations pour tous :

- Balades en **calèche**

📍 billets à acheter à l'accueil de la foire, accessibles PMR

- **Mini-ferme** - Maquillage - Jeux en bois, Manège enfants « **Le Carrousel du jardinier** »

📍 gratuit

- **Atelier Cuisine Toqué du local**

- **Atelier fabrication du pain** à 10h30 et 14h

📍 gratuit sur inscription

- **Atelier manuel Magie du sauvage**

- **Initiation à l'entomologie** : découverte du monde des insectes, de la vie des abeilles

- **Cabane à lire** : histoires pour les enfants
15h 🕒

>> Expositions :

- **Dessins des écoliers** de Jean-Louis Bouvier, d'André Blanc et des enfants de la crèche Les P'tites Canailles

- **Atelier photo** (à la salle des fêtes)

>> **Ambiances musicales assurées** par **La Renaissance Musique & Théâtre**

>> **Co-création d'une œuvre collective** qui s'inspire de « **La Grande Vague** » d'**Hokusai** où chacun participe en apportant des objets (du bleu au vert) qui n'iront pas à la mer !

Inauguration de l'œuvre 🕒 à 17h et annonce des gagnants du panier garni

>> Déjeuner sous les tilleuls

🕒 12h30

📍 Réservez votre assiette paysanne (15 €) ou végétarienne (13 €) auprès de nos partenaires.

📍 Assiette bio labellisée Toqué du Local

>> La Causerie « La qualité de notre eau et sa raréfaction »

🕒 15h

📍 salle des fêtes

Avec **Caroline Dameron** et **Ludovic Chifflet** du **SIEPV** (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence) et **Roland Desbordes**, ingénieur nucléaire, de la **CRIRAD** (Commission de Recherche et d'Information indépendantes sur la Radioactivité).

Agenda de la Ville et des associations

Le mot du Maire



Chères Saint-Marcelloises, chers Saint-Marcellois,

Faire de Saint-Marcel-lès-Valence une commune dynamique, humaine et fidèle à son esprit de ville-village, tout en la préparant aux défis de demain : tel est le cap qui guide notre action pour ce nouveau mandat.

Et pour tenir ce cap, je peux compter sur mon **équipe municipale, motivée, composée de 12 nouveaux élus.**

Je remercie chacun de mes collègues élus et je peux vous dire qu'ils n'ont pas perdu une seule seconde du début de mandat pour avancer sur les projets avec les agents municipaux, dont je tiens à souligner l'implication au service de notre collectivité. Je souhaite également saluer les élus sortants, avec lesquels nous avons eu à cœur de travailler dans la durée.

Nos priorités sont claires : faciliter la vie quotidienne de chacun et garantir un cadre de vie agréable et sécurisé.

Dans un contexte **financier exigeant**, nous continuerons à assurer un **service public de proximité et de qualité**, tout en investissant pour **améliorer la sécurité des déplacements, accompagner les mobilités de demain...**

La jeunesse demeure au cœur de nos engagements, avec notamment le projet d'**agrandissement du centre de loisirs** en lien avec la MJC, et une attention constante portée à nos écoles et au bien-être de nos enfants. Nous avons d'ailleurs conduit une première réunion de travail durant laquelle nous avons pu acter de l'avancée de l'installation des brasseurs d'air dans les classes de nos écoles élémentaires, et commencer à travailler sur le projet d'extension du centre de loisirs.

Nous restons également pleinement mobilisés en **fauteur du lien social**, d'une part en accompagnant les plus fragiles, avec une attention particulière portée à nos aînés ; d'autre part, **en organisant ou aidant à l'organisation d'évènements, de notre saison culturelle et en soutenant nos associations.** Le nouvel agenda ci-contre montre à quel point notre commune, de 6 300 habitants est dynamique !

Chers Saint-Marcelloises et Saint-Marcellois, je poursuis mon engagement de Maire avec détermination, exigence et humilité, pour répondre à vos besoins, pleinement mobilisé au service de l'intérêt général et au service de Saint-Marcel-lès-Valence !

Jean-Michel Valla

MAI 2026

Dim. 17 **Vide-grenier Micro-onde Fest**, au parc de la MJC de 7h à 14h

Ven. 22 Croquons Nature... ! **Foire gourmande**, salle des fêtes (le 22), places de la mairie et des tilleuls (le 24)
Sam. 23
Dim. 24

JUIN 2026

Sam. 06 **Vide-grenier** par le club de handball, parking de la Halle des Sports.

Sam. 06 et Dim. 07 **Tournoi** de football féminin, stade des Margillières

Sam. 13 et Dim. 14 **Tournoi** de football jeunes, stade des Margillières

Sam. 20 **Fête de la Musique** par la Renaissance, place de la Musique 17h30

Sam. 20 **Marché artisanal** de l'Atelier créatif, place des Tilleuls 18h00

Sam. 20 **Tournoi** de judo Auvergne-Rhône-Alpes au dojo
Dim. 21

Sam. 27 **Gala** Dance Lovers, Espace Culturel Liberté

Dim. 28 Festi'Chœurs en Drôme, **festival de chorales**, Espace Culturel Liberté

JUILLET 2026

Sam. 4, dès 17h **Saint-Marcel en fête !** organisé par la Ville et le comité des Fêtes

Sam. 11, dès 20h **Ciné plein air** avec Dragons 3, parc de la MJC (film projeté à la tombée de la nuit)

AOÛT 2026

Mer. 12 **Don de sang**, salle des fêtes

Jeu. 13 **Visite en musique** de la mairie par Pays d'art et d'histoire VRA 20h

Dim. 23 **Commémoration** de la Libération de Saint-Marcel-lès-Valence en 1944, place de la mairie

Ven. 28 **Micro-onde Fest**, parc de la MJC
Sam. 29

SEPTEMBRE 2026

Sam. 5 **Accueil des nouveaux habitants**, salle des fêtes 9h

Sam. 5 **Forum des associations**, Espace Culturel Liberté 14h-17h

Dim. 6 **Vide-grenier** du Comité des Fêtes, places de la mairie et des tilleuls

Sam. 19 Matinée **nettoyage de la Nature**, RDV place de la mairie 9h-12h



Agenda de la Ville et des associations (suite)

SEPTEMBRE 2026

Sam. 19 **Vide-grenier** Avasm, parking de la
Dim. 20 Halle des Sports

Ven. 25 **Ouverture de la saison culturelle,**
19h Espace Culturel Liberté

OCTOBRE 2026

Sam. 17 **Nouveau ! Salon de l'Imaginaire par les**
Dim. 18 **Dragons Curieux,** salle des fêtes

NOVEMBRE 2026

Mer. 4 **Don de sang,** salle des fêtes

Mer. 11 **Commémoration** de l'Armistice 1918,
11h place de la mairie

Jeu. 19 **Colloque** « L'intime, l'éthique à
l'épreuve » par les Petits Frères des
Pauvres, en partenariat avec le Centre
Communal d'Action Sociale, Espace
Culturel Liberté.

DÉCEMBRE 2026

Mar. 1^{er} **Distribution** des colis pour les aînés par
Mer. 2 le Centre communal d'action sociale

Jeu. 3

Sam. 5 **Marché de Noël** des Associations, place
8h-12h de la mairie avec le comité des Fêtes

Sam. 5 **Marché de Noël** de l'Atelier créatif,
Dim. 6 Espace Culturel Liberté

Sam. 12 **Marché de Noël** des Associations, place
8h-12h de la mairie avec le comité des Fêtes

Sam. 19 **Marché de Noël** des Associations, place
8h-12h de la mairie avec le comité des Fêtes

Sam. 19 **Saint-Marcel en fête d'hiver**

JANVIER 2027

Sam. 16 **Cérémonie des Vœux** aux Saint-Marcel-
10h loises et Saint-Marcellois, jour de la Saint
Marcel !

FÉVRIER 2027

Jeu. 11 **Soirée** des Bénévoles et Sportifs méritants,
Espace Culturel Liberté

S'inscrire aux SMS Actu'

La Ville a mis en place l'envoi de SMS en cas de situations d'urgence, d'informations importantes. Inscrivez-vous en ramenant ce coupon en mairie.

Nom : _____ Prénom : _____

Numéro de téléphone : _____

En signant, vous autorisez la mairie à utiliser votre numéro de téléphone pour le dispositif SMS Actu'.

Signature :

C'EST NOUVEAU !

Retrouvez ici les temps forts municipaux et associatifs qui concernent l'ensemble des Saint-Marcelloises et Saint-Marcellois.

Les spectacles de la saison culturelle ne figurent pas encore dans ce numéro, la programmation étant en cours de finalisation. Ils rejoindront cet agenda dans le prochain journal, en septembre.

On reste en contact...

ACCUEIL MAIRIE

ouvert du

lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h,
le vendredi de 8h à 15h en continu

STANDARD TÉLÉPHONIQUE

04 75 58 70 03, ouvert du

lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h,
le vendredi de 8h à 15h en continu

NUMÉRO D'URGENCE MUNICIPALE

06 69 32 92 42 (appel uniquement,
ne reçoit pas les sms)

pour joindre la mairie en cas d'urgence
en dehors des heures d'ouverture

SITE INTERNET

www.saint-marcel-les-valence.fr

COURRIEL

contact.mairie@saint-marcel-les-valence.fr

 @mairie smlv

Directeur de la publication Jean-Michel Valla -

Responsable de la publication Aurélie Alléon -


Rédaction Aurélie Alléon, Emmanuel Aubert, Laurent Créatin,
Claire Huitel et les associations -

Mise en page Claire Huitel - Maquette originale Aurélie
Alléon - Photo couverture Nicolas Deval -

Crédits photos Aurélie Alléon, Nicolas Deval, Pierre Deval,
Claire Huitel, Pascal Oboussier, Christelle Sœur, DR -

Distribution Guillaume Bombrun - Imprimeur Original
à Saint-Marcel-lès-Valence - Tirage 3100 exemplaires -

Dépôt légal à parution ISSN 2491-0589 -

 Dans une démarche environnementale, ce journal
a été imprimé sur du papier PEFC 100 % recyclé.

C'est de saison : tous mobilisés !



Chenilles processionnaires : très urticantes

Les chenilles processionnaires sont dangereuses même sans contact direct : elles peuvent projeter leurs poils urticants dans l'air, qui irritent alors la peau, les yeux et les muqueuses. Ces poils restent actifs plusieurs mois après le passage des chenilles. Les animaux de compagnie sont particulièrement exposés, notamment les chiens et les chats.

>> Que faire chez moi ?

En cas de risques avérés pour la santé humaine, il est obligatoire de procéder à la destruction mécanique des nids ou au piégeage des chenilles (arrêté préfectoral).

>> Dans l'espace public ?

Contactez la mairie qui, selon la zone, devra restreindre l'accès au public. Vous pouvez signaler sa présence sur signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr

Prochainement, des pièges à chenilles et une cinquantaine de nichoirs pour mésanges et chauves-souris (leurs prédateurs naturels) seront installés sur la commune afin de réguler naturellement leur présence. Cette action sera d'abord déployée autour des pins les moins accessibles où leur présence est confirmée puisque l'enlèvement manuel est plus difficile à ces endroits. Une démarche durable !



Moustiques tigres : pas d'eau stagnante

Le moustique tigre, solidement implanté en Auvergne-Rhône-Alpes, est une nuisance capable de transmettre des maladies graves comme la dengue, le zika ou le chikungunya. Difficile à déloger une fois installé, il ne s'éloigne pas à plus de 150 mètres de son lieu de naissance : la lutte est donc l'affaire de tous !

>> Que faire chez moi ?

Il faut l'empêcher d'accéder à tous les contenants ou récipients d'eau susceptibles d'accueillir ses œufs. Videz, après chaque pluie, tous les récipients susceptibles de retenir de l'eau (arrosiers, seaux, soucoupes, pieds de parasol, brouettes...) et couvrez vos récupérateurs d'eau de pluie. Astuce : vous pouvez mettre du sable dans les soucoupes de pots de fleurs. L'eau pourra passer pour la plante mais le moustique ne pourra pas y pondre.

>> Dans l'espace public

Vous pouvez signaler la présence du moustique tigre sur signalement-moustique.anses.fr

La ville de Saint-Marcel-lès-Valence, après avoir étudié l'installation de bornes, va poursuivre l'installation de nichoirs accueillant ses prédateurs naturels.



Frelons asiatiques : protégeons les abeilles

Le frelon asiatique (*vespa velutina*) est une espèce invasive en progression constante, redoutable prédateur des abeilles qu'il décime en grand nombre, menaçant ainsi la pollinisation et la biodiversité. Il se distingue du frelon européen par sa couleur dominante brun-noir, son abdomen avec une large bande orangée, sa tête noire à face orange et ses pattes aux extrémités jaunes. À distance, il apparaît nettement plus sombre que son cousin européen.

Au printemps, la reine fonde un petit nid à faible hauteur, la colonie migre ensuite souvent en hauteur (sommet d'arbre, sous un toit), où le nid peut prendre une forme sphérique ou piriforme et atteindre 80 cm de diamètre, avec une petite ouverture sur le côté.

>> Que faire chez moi ?

Contactez un professionnel agréé.

Dans l'espace public ?

Contactez la mairie. Vous pouvez également signaler sa présence sur frelonsasiatiques.fr



Ambroisie : attention aux pollens

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est très allergisant : en Auvergne-Rhône-Alpes, 13 % de la population est touchée (rhinite, conjonctivite, asthme, eczéma) et jusqu'à 20 % dans les zones les plus infestées.

Pour interrompre le cycle de reproduction de la plante et éviter la dispersion des graines (début août dans la Drôme), il est possible d'agir en deux temps. Au printemps, la meilleure prévention est de végétaliser les terres remuées, car la plante redoute la concurrence. En été, avant ou pendant la floraison, elle peut être fauchée, arrachée (avec masque et gants), broyée ou désherbée thermiquement, sans recourir aux pesticides.

Que faire chez moi ?

La destruction de l'ambroisie est obligatoire et à la charge des propriétaires (arrêté préfectoral)

>> Dans l'espace public ?

Contactez la mairie. Vous pouvez également signaler sa présence sur signalement-ambroisie.fr

Juste à point

Dernières brèves

Nouveaux habitants : RDV le 5/09

La municipalité invite les nouveaux habitants à une **cérémonie d'accueil conviviale qui se tiendra à la salle des fêtes, le samedi 5 septembre dès 9h**, jour du forum des associations. Ce rendez-vous est un **moment privilégié d'échanges et de rencontres** avec une présentation de la commune, de son fonctionnement, des services municipaux et des projets en cours. Les élus seront présents pour échanger et répondre aux questions. **Un moment chaleureux, où vous pouvez venir en famille, pour faire connaissance et vous souhaiter officiellement la bienvenue.** N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de renseignements.



Conseils municipaux en vidéo sur le site de la Ville

La Ville s'engage à rendre la vie municipale toujours plus accessible. **C'est pourquoi les retransmissions vidéo des séances du conseil municipal sont désormais disponibles sur le site de la mairie.** La vidéo est généralement publiée le lendemain de la séance du Conseil municipal en complément des directs réalisés sur la page Facebook de la mairie.

COMMENT SONT RÉALISÉS LES DIRECTS ?

Les retransmissions en direct des séances du Conseil municipal sont réalisées **en interne**, filmées par l'adjointe à la communication ou la chargée de communication. Les directs sont proposés depuis la page Facebook de la mairie, plateforme moins contraignante que d'autres : **les directs ne nécessitent ni logiciel de régie, ni la présence simultanée de deux personnes à la technique.**

Pour rappel, les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public : chacun peut y assister librement et suivre en direct les débats qui façonnent la vie de la commune. Alors rendez-vous en salle du Conseil municipal, au deuxième étage de la mairie si vous préférez le présentiel. Enfin, **l'ensemble des délibérations est consultable à tout moment, 24h/24**, depuis la rubrique « Affichage réglementaire » du site ou en mairie aux heures d'ouverture.

Accédez à la page de retransmissions vidéo des Conseils municipaux (rubrique Découvrir) en scannant ce QR Code >>



Les classes équipées de brasseurs d'air

Après une **expérimentation concluante**, les deux écoles élémentaires sont désormais entièrement équipées en brasseurs d'air. Réalisés en interne par les agents municipaux des services techniques lors des périodes de vacances scolaires, ces travaux ont permis d'installer plus de **80 appareils répartis dans 25 salles, à raison de 3 ou 4 par classe.** Les élèves et enseignants pourront ainsi travailler dans de meilleures conditions lors des fortes chaleurs. Car en faisant circuler l'air, les brasseurs donnent une sensation de fraîcheur en étant bien moins énergivore qu'une climatisation, et rendent les journées de fin d'année plus supportables. **Prochaine étape : la totalité des deux groupes scolaires, dont l'équipement est prévu durant l'été.**

Dance Lovers

4 équipes Championnes de France pour la 2^e fois !



>> C'est exceptionnel, les équipes **Frimousses, Cheeky, Lady et Teenager** sont **Championnes de France de Solo Dance Team** (dances latines et standards en formation) pour la deuxième année consécutive ! Bravo !

Ciné plein air avec Dragons 3

Sous les étoiles, le grand écran prend ses quartiers d'été... au parc de la MJC. Rendez-vous, samedi 11 juillet, pour un nouveau Ciné en plein air, organisé par la Ville. La projection débutera à la tombée de la nuit avec le film d'animation à succès **Dragons 3**. N'hésitez pas à prendre avec vous plaids ou chaises pliantes.

Gratuit, petite restauration sur place.

Un nouveau conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un bénévole nommé par le président du tribunal judiciaire, qui intervient pour favoriser **la résolution, à l'amiable, des litiges du quotidien** : conflits de voisinage, petits différends entre particuliers, problèmes de consommation, etc. Son aide est gratuite et vise à éviter une procédure plus longue devant les tribunaux.

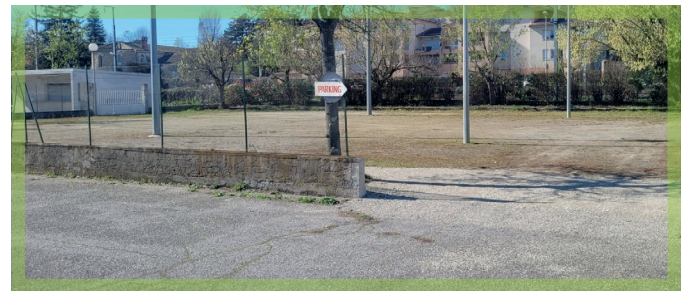
Claude Bonne, conciliateur de justice, qui assurait des permanences à Saint-Marcel-lès-Valence depuis 2021, a cessé ses fonctions. **Il est remplacé par Jean-François Torres, qui poursuivra cette mission de proximité.**

Pour prendre rendez-vous avec le conciliateur de justice, **contactez la Police municipale de la Ville**, qui vous mettra en relation avec lui.

police.municipale@saint-marcel-les-valence.fr

04 75 58 70 03

Encore plus de stationnements en centre-ville



Le parking derrière l'église s'agrandit d'une quarantaine de places, gagnées sur une partie du terrain que les boulistes n'utilisaient plus. L'objectif est de **renforcer l'offre de stationnement en centre-ville** pour faciliter l'accès aux commerces et restaurants. Les travaux, réalisés à moindre coût, ont consisté à percer deux passages dans le mur d'enceinte, à aménager deux rampes d'accès et à déposer les éclairages obsolètes. Le sol a été conservé en l'état.

Printemps des aidants

Pour la troisième année consécutive, le Département de la Drôme renouvelle son opération « Printemps des aidants ». Cinq journées d'information, d'échange et de répit sont organisées sur l'ensemble du territoire afin de **soutenir celles et ceux qui accompagnent au quotidien un proche en perte d'autonomie, « les aidants »**

Un outil particulièrement intéressant a été déployé : **l'aidantomètre** (à découvrir en scannant ce QR Code, ainsi que le programme complet), qui permet de mieux se situer et d'identifier quand il est important de prendre du recul ou de demander de l'aide lorsque l'on est aidant. Si vous êtes intéressé, la **journée de clôture se déroulera, mercredi 17 juin**, à la médiathèque intercommunale François Mitterrand de Valence.



Taux d'imposition : un engagement responsable

Comment est calculée la taxe foncière ?

Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, engagée en 2018 et finalisée en 2023, la **taxe foncière sur les propriétés bâties est devenue la principale ressource fiscale de la collectivité**. Pour pallier la perte de recettes qui en a découlé, une partie de la part départementale de cette taxe a été transférée aux communes. Ces dernières s'appuient désormais sur trois ressources principales : la taxe foncière sur les propriétés bâties, les impôts locaux sur le non-bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le calcul de cette taxe foncière repose sur la valeur locative cadastrale, héritée d'une évaluation réalisée en 1970 : la surface pondérée (selon l'usage et le confort du bien) est multipliée par le tarif de la catégorie. Ce calcul donne une estimation de la valeur locative de 1970 (voir schéma ci-contre).

Cette base, revalorisée chaque année par l'État, est ensuite multipliée par le taux voté par la collectivité pour obtenir le montant dû. La commune ne maîtrise donc qu'un seul levier : son taux.

Pourquoi son montant peut changer ?

Son montant peut évoluer pour plusieurs raisons : une **revalorisation de la valeur locative cadastrale** du bien par l'administration fiscale, la **réalisation de travaux d'amélioration ou un agrandissement du logement** et/ou une **hausse du taux d'imposition** décidée par la commune ou l'intercommunalité et votée par les élus de ces collectivités.

Surface pondérée :
habitation + dépendances



Tarif catégorie : 8 catégories

classées de 1 « grand standing »
à 8 « ruines », la lettre "M" signifiant
l'intermédiaire entre deux catégories.



détermine :

Valeur locative du bien*

(bases calculées par les services fiscaux
de l'État revalorisée suivant l'inflation)

*correspond au loyer annuel théorique d'un local d'habitation,
loué dans des conditions normales au 1/01/1970



taux d'imposition :

> communal : 32,51%

> intercommunal : 3,96 %

>> **taxe d'enlèvement des ordures
ménégères (TEOM) : 8,25%**

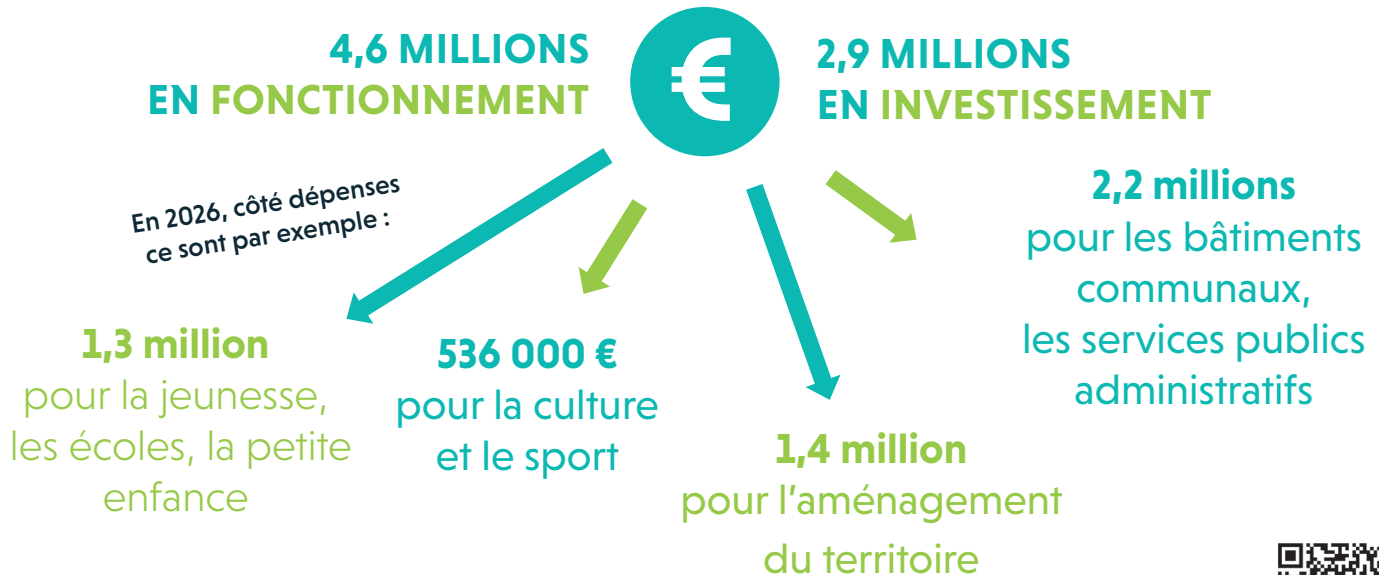
> taux divers : 0,71%



**montant total
de la taxe foncière**

À quoi sert-elle ? Focus sur le budget 2026

>> La taxe foncière représente 80 % des recettes municipales : c'est donc le principal levier fiscal de la commune et la source de financement essentielle des services publics saint-marcellois. Les dotations, les produits de services et les revenus patrimoniaux, bien que nécessaires, ne constituent qu'un appoint limité (20%) au financement de la Ville.



Découvrez plus d'information sur le budget 2026 sur le site Internet de la Ville



Hausse du taux d'imposition communal

>> Depuis plusieurs années, la commune fait face à des défis financiers importants : l'inflation, liée aux crises internationales successives, et l'augmentation des charges patronales pèsent fortement sur les dépenses, tandis que les recettes stagnent et pourraient diminuer avec la disparition progressive de certaines dotations de l'État. Cette situation réduit la capacité d'épargne et l'autofinancement des investissements futurs. Le recours à l'emprunt, bien que possible, doit rester prudent pour ne pas aggraver l'endettement, d'autant que les taux d'intérêt demeurent élevés et entraînent des frais importants à long terme.

UN NOUVEAU TAUX À 32,51%

Pour préserver la capacité d'action de la commune, le Conseil municipal a voté, le 27 avril, une hausse mesurée des taux d'imposition, dans une logique de responsabilité et de solidarité collective. Cette décision va permettre de maintenir des services publics de qualité, de poursuivre les investissements nécessaires à l'amélioration du cadre de vie et de garantir à la population un niveau d'équipements et d'actions adapté aux besoins du territoire. Elle s'inscrit dans une gestion maîtrisée, visant à maintenir l'équilibre budgétaire obligatoire, à limiter le recours à l'emprunt, à contenir l'endettement. Avec un taux de 32,51%, la commune reste en dessous de la moyenne des communes de sa strate (40,39%) ou du territoire (36,72%, taux pondéré des villes composant l'intercommunalité de Valence Romans Agglo) témoignant d'un effort fiscal raisonné et proportionné.

>> Les taux des impôts locaux sur le non-bâti (43,69%) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (7,22%) restent quant à eux inchangés.

LA DISPARITION PROGRESSIVE DE CERTAINES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Les dotations de l'État aux communes sont des aides financières qui compensent les charges liées aux missions obligatoires (écoles, routes, etc.) que l'état lui a transféré, qui réduisent les inégalités entre les territoires riches et pauvres et encouragent des projets utiles.

Dans le prolongement des années précédentes, Saint-Marcel-lès-Valence sera, à nouveau, impactée en 2026, par une baisse conséquente de plusieurs dotations de l'État. Seront impactées cette année : la Dotation Globale de Fonctionnement (-33%), la Dotation de Compensation de Recettes de la Taxe Professionnelle sera annulée, la dotation de compensation de la taxe foncière sur les locaux industriels (-19%) : ce qui va représenter finalement une perte financière globale annuelle de 113 000 €.

Au rythme de ce désengagement de l'État auprès de notre collectivité, à l'horizon 2029, nous ne devrions plus avoir de compensation sur la taxe foncière de nos locaux industrielle et notre DGF devrait être quasi nulle, soit de nouvelles pertes financières pour la commune estimée à 150 000 € par an.



29
CONSEILLERS MUNICIPAUX

12

ÉLUS COMPOSENT
L'EXÉCUTIF

12

NOUVEAUX ÉLUS SUR 29

55

ANS, C'EST LA MOYENNE D'ÂGE
DES ÉLUS SAINT-MARCELLOIS



33

ANS, L'ÂGE DE LA PLUS JEUNE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE !

6300

UN ENGAGEMENT POUR 6 300
SAINT-MARCELLOIS !

Vos élus, engagés pour Saint-Marcel !

Le 15 mars, 29 conseillers municipaux ont été élus pour les six prochaines années. Une seule liste était candidate, celle du maire sortant, Jean-Michel Valla. Aux côtés d'élus déjà en place, douze nouveaux ont fait leur entrée au Conseil municipal, apportant des compétences et des regards complémentaires. Le maire et les adjoints ont, eux, été élus lors de la séance d'installation du Conseil municipal, le 21 mars.

Les conseillers municipaux se sont engagés pour la commune et ses habitants sur un projet de mandat construit autour de deux axes : le maintien des services publics et la sécurisation et l'amélioration du cadre de vie en préservant l'esprit ville-village de Saint-Marcel-lès-Valence. **Avant de découvrir qui sont les élus, qui siègent dans les commissions ou encore les projets pour les années à venir, revenons sur le rôle et l'engagement des élus.**

QUE FONT LES ÉLUS EXACTEMENT ?

Au cœur de la vie municipale, les élus siègent au Conseil municipal, où ils définissent les orientations stratégiques de la commune, adoptent les délibérations (ces actes juridiques qui engagent la commune et rendent l'action publique possible) et votent le budget... Les adjoints et conseillers délégués se voient aussi confier une délégation thématique et président une commission municipale, instances où les dossiers sont étudiés avant leur présentation en Conseil municipal pour validation. Avec le Maire, ils forment l'exécutif. Car si le Conseil municipal vote, c'est l'exécutif qui pilote au quotidien la mise en œuvre des décisions et assure le bon fonctionnement de la commune, en lien étroit avec les services municipaux.

En outre, l'engagement des élus municipaux dépasse largement la salle du conseil. Les élus représentent également la commune dans de nombreuses instances extérieures : comme au sein de notre intercommunalité, Valence Romans Agglo, de syndicats intercommunaux (eau, énergie...) ou encore dans divers conseils d'administration ou au sein d'associations. Ils participent aussi aux événements communaux, à la réalisation de ce journal municipal... Autant de réunions, de groupes de travail et de responsabilités qui s'exercent, pour la grande majorité d'entre eux, en parallèle d'une activité professionnelle à temps plein ou encore

de leur vie de famille (la moyenne d'âge du Conseil municipal est de 55 ans). Pour autant les élus composant l'exécutif sont les seuls à percevoir une indemnité mensuelle de fonction.

LE MAIRE : UN ÉLU, DEUX MISSIONS

Le maire est à la fois chef de l'exécutif municipal et représentant de l'État dans la commune. À ce double titre, il préside le conseil, dirige les services et met en œuvre les politiques locales. Mais le maire est aussi un représentant direct de l'État sur le territoire communal. À ce titre, il est officier d'état civil : il célèbre les mariages, enregistre les naissances et les décès et officier de police judiciaire, chargé de veiller à l'application des lois et règlements nationaux. Il agit alors non plus au nom de la commune, mais au nom de la République. Cette dualité est propre à la fonction de maire dans le système institutionnel français.

UN MANDAT ENCADRÉ

Exercer un mandat d'élu, c'est accepter de se soumettre à un certain nombre de règles et de valeurs : impartialité, transparence, prévention des conflits d'intérêts, usage des moyens publics au seul service de l'intérêt général. Ces principes sont réunis dans la charte de l'élu local, inscrite dans le Code général des collectivités territoriales, que chaque Conseiller municipal s'est engagé à respecter dès son installation. Et sur le plan financier, les dépenses de la commune sont d'abord suivies et contrôlées par les agents municipaux, dans le cadre de procédures strictes, puis par la Direction départementale des finances publiques qui vérifie la régularité des comptes. La préfecture s'assure, elle, que les décisions prises respectent bien le cadre légal.



>> Les élus du Conseil municipal

>> l'exécutif



Jean-Michel Valla

Maire
En charge des écoles,
de la médiathèque
Exécutif communal
Représentant de l'État
Pouvoir de Police municipale



Gilbert Belda

Premier Adjoint
en charge des espaces
publics, des voiries
et des ressources humaines
des services techniques



Aurélie Alléon

Adjointe en charge
de la communication,
des évènements,
de l'histoire
de Saint-Marcel
et du budget participatif



Éric Simonet

Adjoint en charge
du patrimoine communal
Réfèrent sécurité et Plan
Communal de Sauvegarde



Christelle Sœur

Adjointe en charge
du commerce
et de l'attractivité,
du logement social,
de la médiation



Paul Despesse

Adjoint à la jeunesse
et au sport



Schéhrazade Bensadi

Adjointe en charge
de l'action sociale,
du CCAS et des associations
solidaires.
Suppléante de la Commission
d'attribution du logement social



Pascal Oboussier

Adjoint en charge
de l'urbanisme,
de l'environnement
et des mobilités douces



Anne Charbonnel

Adjointe en charge
des finances
et des ressources humaines



Patrick Zani

Conseiller municipal
délégué à la culture
et aux associations
culturelles



Bernard Pourret

Conseiller municipal
délégué à l'animation
du village, aux cérémonies,
fêtes et commémorations



Thomas Lefèvre

Conseiller municipal
délégué
à l'environnement :
transition, agriculture
et biodiversité

>> les conseillers municipaux

Dossier



Sylvie Feroussier
Conseillère municipale



Sandrine Victouron
Conseillère municipale



Christine Faraudello
Conseillère municipale



Claire Barralon
Conseillère municipale



Pierre Deval
Conseiller municipal



Marie-Pierre Weibel
Conseillère municipale



Fabien Michel-dit-Baron
Conseiller municipal



Mathile Goetz
Conseillère municipale



Hervé Margarit
Conseiller municipal



Muriel Mangione
Conseillère municipale



Emmanuel Guiral
Conseiller municipal



Sophie Deplante
Conseillère municipale



Joseph Forget
Conseiller municipal



Elodie Decerle
Conseillère municipale



Luc Charpentier
Conseiller municipal



Marlène Pouge
Conseillère municipale



Dominique Lafaurie
Conseiller municipal

Les commissions municipales

Les commissions municipales thématiques sont des groupes de travail composés d'élus et parfois de citoyens, de représentants d'associations... chargés d'étudier et de préparer les décisions sur des sujets spécifiques : urbanisme, vie scolaire, finances, environnement, etc.

Présidées par le Maire, un adjoint ou un conseiller délégué, elles permettent d'approfondir les dossiers en amont du conseil municipal et de favoriser une prise de décision éclairée et collective.



AGENDA ÉVÈNEMENTIEL ET COMMUNICATION

Aurélié Alléon
Schéhrazade Bensadi
Bernard Pourret
Patrick Zani
Muriel Mangione
Claire Barralon
Fabien Michel-dit-Baron
Marlène Pouge
Sandrine Victouron
Pierre Deval



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Schéhrazade Bensadi
Aurélié Alléon
Sophie Deplante
Mathilde Goetz
Élodie Decerle



CULTURE

Patrick Zani
Schéhrazade Bensadi
Anne Charbonnel
Marlène Pouge
Claire Barralon
Christine Faraudello
Muriel Mangione



FINANCES

Anne Charbonnel
Christine Faraudello
Marlène Pouge
Éric Simonet
Bernard Pourret
Dominique Lafaurie



JEUNESSE ET SPORT

Paul Despesse
Éric Simonet
Sophie Deplante
Mathilde Goetz
Claire Barralon
Christine Faraudello
Sandrine Victouron



PATRIMOINE ET TRAVAUX

Éric Simonet, Gilbert Belda
Pascal Oboussier
Thomas Lefevre
Luc Charpentier
Emmanuel Guiral
Joseph Forget
Muriel Mangionne
Sylvie Feroussier



URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Pascal Oboussier,
Thomas Lefevre
Christelle Soeur
Sylvie Feroussier
Marie-Pierre Weibel
Pierre Deval
Joseph Forget
Luc Charpentier



VIE SCOLAIRE

Jean-Michel Valla
Paul Despesse
Éric Simonet
Thomas Lefevre
Sandrine Victouron
Élodie Decerle
Hervé Margarit



LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Instance collégiale obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) intervient dans les procédures formalisées pour attribuer des marchés publics. Elle examine les candidatures et les offres des entreprises dans le respect des règles de transparence et d'égalité de traitement. Elle contribue ainsi à garantir la bonne utilisation des deniers publics et la qualité des prestations retenues.

Elle est composée de cinq membres titulaires : Jean-Michel Valla, Éric Simonet, Pascal Oboussier, Gilbert Belda, Paul Despesse.

Et de cinq membres suppléants : Sylvie Feroussier, Bernard Pourret, Joseph Forget, Hervé Margarit, Luc Charpentier.

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public local qui conduit l'action sociale de proximité et participe à l'accompagnement des personnes en difficulté sur le territoire communal. Le CCAS, obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants, est présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le maire.

Six membres municipaux : Schéhrazade Bensadi, Christelle Sœur, Sandrine Victouron, Christine Faraudello, Marlène Pouge, Dominique Lafaurie.

Six membres extérieurs : Roseline Barnaud (ADMR), Pascale Djamakorjian (UDAF), Sylvie Dumas, Marie-Rose Gas, Barbara Arod, Joël Vaudable.

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

La MJC de Saint-Marcel-lès-Valence est une association loi 1901 qui réunit près de 1000 adhérents. Elle propose plus d'une trentaine d'activités sportives, culturelles, créatives et musicales, et se veut un lieu d'initiatives et de rencontres. Le Conseil d'administration est composé de membres élus en assemblée générale et de membres « de droit » dont le Maire ou son représentant et deux Conseillers municipaux qui sont Paul Despesse et Sandrine Victouron .

QUELLES INDEMNITÉS ?

Les élus municipaux perçoivent des indemnités de fonction, fixées par la loi, en contrepartie du temps consacré à l'exercice de leur mandat et ont fait le choix de ne pas se faire rembourser leurs frais de représentation. Dans notre commune, ces indemnités s'élèvent à : 1 796 € brut pour le maire, 797 € brut pour le premier adjoint et 696 € brut pour les adjoints et conseillers municipaux délégués, formant l'exécutif. Ces indemnités ne constituent pas une rémunération au sens strict, mais une compensation partielle pour l'engagement et la disponibilité que requiert l'exercice d'un mandat local.

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

>> Syndicat d'irrigation de la Drôme (SID)

Le SID réunit 126 communes de la Drôme et de l'Isère pour mutualiser les compétences et gérer l'irrigation collective. Il assure l'exploitation et la gestion de l'irrigation en répondant aux besoins agricoles, dans le respect de la législation sur l'eau.

Représentant titulaire : Emmanuel Guiral
Suppléant : Thomas Lefevre.

>> Syndicat départemental d'énergie de la Drôme (SDED)

Le SDED regroupe 362 communes de la Drôme, soit 500 000 habitants. Il a de nombreuses missions, comme l'organisation et le contrôle de la distribution de l'électricité et du gaz, la réalisation de travaux dans les communes rurales... Il est l'acteur départemental opérationnel de la transition énergétique.

Représentant titulaire : Gilbert Belda
Suppléant : Pascal Oboussier.

>> Syndicat intercommunal des Eaux de la Plaine (SIEPV)

Le SIEPV regroupe 8 communes, dont Saint-Marcel-lès-Valence. Il a pour vocation unique l'alimentation en eau potable de ces communes. Le réseau atteint 581 km hors branchement, et 674 kilomètres, branchements compris.

Représentants : Pascal Oboussier, Paul Despesse.

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU SEIN D'ASSOCIATIONS

>> Saint-Marcel s'expose

Association d'artistes saint-marcellois organisant une exposition annuelle du même nom.

Représentants : Patrick Zani, Pierre Deval.

>> Comité de Jumelage

Association permettant les échanges avec les villes jumelles de Saint-Marcel-lès-Valence : Ingoldingen en Allemagne et Halmeu en Roumanie.

Représentants : Gilbert Belda, Patrick Zani, Éric Simonet.



Des rues plus sûres et plus apaisées

La sécurité des déplacements reste une priorité du mandat. Plusieurs secteurs de la commune ont été identifiés comme nécessitant des aménagements pour réduire la vitesse, sécuriser les piétons et améliorer la cohabitation entre automobilistes, cyclistes et usagers à pied. L'avenue de Provence fera notamment l'objet d'une attention particulière, avec la création de passages surélevés afin de sécuriser les abords des terrasses, cafés et restaurants.

Concrètement

- ralentir les véhicules dans les zones sensibles ;
- sécuriser les traversées piétonnes ;
- poursuivre les aménagements cyclables et piétons ;
- travailler à partir des zones identifiées par la commission de sécurité.

Une commune plus verte et agréable à vivre

Le cadre de vie sera au cœur des prochaines années. La commune poursuivra la plantation et la végétalisation des espaces publics, tout en développant des lieux de pause, de promenade et de rencontre. De nouveaux bancs, des espaces de pique-nique et des aménagements (petits mobiliers et plantations) au parc de la MJC viendront renforcer cette volonté de faire de Saint-Marcel-lès-Valence une commune agréable à vivre au quotidien.

À hauteur d'habitant

Plus d'ombre, plus de bancs, plus de cheminements doux, plus d'espaces pour se retrouver : autant de petits aménagements qui changent concrètement la vie quotidienne.

Un patrimoine communal à préserver

Préserver le patrimoine, c'est prendre soin de ce qui raconte l'histoire de la commune. La restauration du clocher, repère familier du paysage saint-marcellois, fera partie des premiers projets du mandat. Les coursives de la place des Monettes seront également restaurées et embellies afin de valoriser ce lieu de passage et de rencontre.

Pourquoi c'est important ?

Parce qu'un village ne se construit pas seulement avec de nouveaux équipements : il se construit aussi en transmettant ce qui fait son identité.

Grandir à Saint-Marcel-lès-Valence

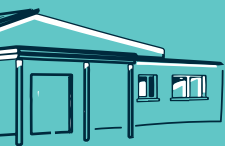
L'enfance et la jeunesse restent au centre de l'action municipale. Le mandat prévoit la création d'un espace dédié au centre de loisirs, l'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles et l'installation d'un nouvel espace de jeux à proximité de la place des Micoucouliers. Le conseil municipal jeunes poursuivra également son implication dans la vie locale, pour permettre aux plus jeunes de participer à la construction de la commune.

Pour les enfants

- un espace dédié pour le centre de loisirs ;
- de meilleures conditions d'accueil dans les écoles ;
- une nouvelle aire de jeux ;
- une place maintenue pour le conseil municipal des jeunes.

ONS

MARCEL !



Solidarités, proximité et service public

Dans un contexte financier de plus en plus contraint, la commune souhaite maintenir un service public de qualité et renforcer les réponses de proximité. La réorganisation du CCAS permettra de mieux accompagner les habitants qui en ont besoin, en lien avec les partenaires du territoire, notamment l'ADMR. Le développement d'actions inter-générationnelles viendra également renforcer les liens entre les habitants.

Réactivité

La commune souhaite également renforcer sa capacité de réaction en cas de nécessité, grâce à une astreinte municipale permettant de déclencher les services municipaux lorsque la situation l'exige.

Associations, sports et loisirs : soutenir la vie locale

La richesse de Saint-Marcel-lès-Valence repose aussi sur l'engagement de ses associations et de ses bénévoles. La commune poursuivra son soutien à travers la mise à disposition de locaux, l'aide logistique, la communication et l'accompagnement technique lors des manifestations. Côté sport, plusieurs pistes seront étudiées ou accompagnées : création éventuelle d'un terrain d'entraînement synthétique pour le football, déplacement du boulodrome près de la halle des sports avec une toiture photovoltaïque, et développement de la pratique du pickleball.

Sécurité, tranquillité et respect de l'espace public

La tranquillité publique restera un axe fort du mandat. La commune poursuivra les actions engagées avec la police municipale et la gendarmerie, notamment pour lutter contre les rodéos urbains. Le déploiement de la vidéoprotection se poursuivra, tandis que les dépôts sauvages feront l'objet de sanctions renforcées. L'objectif est clair : préserver un cadre de vie respectueux, sûr et partagé.

Pour résumer : Les 6 engagements municipaux

1. Accompagner les familles et la jeunesse
2. Sécuriser les déplacements
3. Préserver et valoriser le patrimoine
4. Améliorer le cadre de vie
5. Renforcer les solidarités et le service public
6. Soutenir la vie associative, sportive et citoyenne

ABÉCÉdaire d'histoire de Saint-Marcel-lès-Valence

A comme **Archéologie**
 Bien avant la naissance officielle de la commune, le territoire de Saint-Marcel était déjà habité. Les archives évoquent des découvertes antiques : vestiges de villas romaines, fragments de poteries, objets en bronze, puits et traces d'occupation ancienne. Une manière de nous rappeler que l'histoire de la commune commence bien avant 1850.

D comme **Demande d'indépendance**
 Avant de devenir une commune, Saint-Marcel a dû défendre son autonomie. Après une première pétition restée sans succès en 1832, les habitants adressent en 1846 une nouvelle demande au préfet pour obtenir "l'érection" de leur paroisse en commune. Quelques années plus tard, en 1850, Saint-Marcel-lès-Valence naissait officiellement.

G comme **Gare**
 La gare de Saint-Marcel appartient à la mémoire ferroviaire de la commune. Les archives la montrent en carte postale, au moment où la question du TGV traversait déjà les débats locaux. Du train d'hier aux grands projets ferroviaires, cette ancienne gare détruite rappelle combien les voies de circulation ont marqué le territoire.

J comme **Javaisan**
 L'ancien nom de notre commune était «Saint-Marcel de Javaisan», lié notamment à la chapelle de Surel. Ce nom ancien nous rappelle que l'identité d'une commune se construit dans le temps, avec des mots qui changent, des lieux qui demeurent, et des traces que les archives permettent de retrouver.

B comme **Bouvier**
 Jean-Louis Bouvier fut le premier maire de Saint-Marcel-lès-Valence après la création officielle de la commune en 1850. Avec lui commence l'histoire municipale de Saint-Marcel : celle d'une commune nouvelle qui doit organiser sa vie administrative, ses chemins, ses équipements et sa représentation.

E comme **Eynards**
 Les Petits Eynards rappellent que Saint-Marcel s'est aussi construit par ses hameaux. Sur le cadastre de 1811, ce hameau était le plus important de ce qui deviendrait plus tard la commune. On y trouvait une place, un café, un jeu de boules, un mûrier, un four de boulanger et un puits : autant de petits centres de vie avant l'arrivée de l'eau courante dans les maisons.

H comme **Hameaux**
 Avant d'être une commune, Saint-Marcel était une paroisse formée de fragments de plusieurs communes voisines. Cette réalité explique la volonté des habitants de se regrouper autour d'une même organisation. Hameaux, quartiers et lieux-dits ont peu à peu composé une identité commune.

K comme **Kilomètre-heure**
 En 1908, un arrêté municipal régleme la vitesse des automobiles dans la traversée du village : pas plus de **8 km/h** ! Une limitation qui prête à sourire aujourd'hui, mais qui rappelle qu'au début du XXe siècle, l'arrivée de l'automobile bouleversait déjà la tranquillité des rues de Saint-Marcel.

C comme **Chapelle de Surel**
 La chapelle de Surel est l'un des lieux les plus anciens de Saint-Marcel. Les archives rappellent qu'elle était mentionnée dès 1192 sous le nom de "Sancti Marcelli de Javeysano". On pense même que tout aurait commencé autour de cette église, où se perpétuait un pèlerinage et la bénédiction du sel de Javaisan. (symbol du blason de notre commune)

Aujourd'hui désacralisée, cette chapelle est une petite salle de spectacle, représentation musicale ou de théâtre.

F comme **Familles**
 Derrière les lieux-dits, les domaines et les maisons anciennes, on retrouve des noms de familles qui ont marqué la commune. Propriétaires, agriculteurs, artisans, habitants, élus ou simples témoins : chacun a laissé une trace dans la mémoire locale, parfois conservée dans un acte, une photographie ou un témoignage.

I comme **Instituteurs et Institutrices**
 Dans la demande d'indépendance de 1846, les habitants soulignent que Saint-Marcel possède déjà quatre écoles, avec deux instituteurs, deux institutrices et plus de 200 enfants en hiver. Un argument fort pour montrer que la paroisse avait déjà la vitalité d'une vraie commune.

L comme **Lavande**
 Aux Petits Eynards, une activité a longtemps parfumé le hameau : une distillerie de lavande, exploitée jusqu'en 1957-1958. Pendant la saison, les chargements arrivaient de nombreuses communes voisines, et l'alambic fonctionnait jour et nuit. Une mémoire agricole et odorante, qui rappelle combien la terre et les cultures ont façonné Saint-Marcel.



M **comme Mairie**
L'ancienne mairie de Saint-Marcel se trouvait place de la Musique, dans le prolongement de l'actuelle avenue de Provence. Devenue vétuste, elle fut détruite en 1968. La mairie-école actuelle connut, elle, des débuts mouvementés : prévue pour accueillir les élèves en 1939, elle fut réquisitionnée par l'armée. La mairie ouvrit finalement en 1943.

P **comme Plovier**
Le château de Plovier fait partie des lieux marquants de l'histoire communale. Les archives en retracent ses transformations : domaine, château, puis lieu d'accueil. Aujourd'hui, le site poursuit cette vocation humaine puisqu'il accueille l'ESMS Le Plovier, un établissement médico-social, dédié à l'accompagnement de personnes en situation de fragilité ou de handicap. Un lieu patrimonial devenu lieu de soin, d'accompagnement et de vie.

S **comme Saint-Marcel**
Le nom de Saint-Marcel apparaît dans les archives sous plusieurs formes anciennes, notamment autour de «Saint-Marcel de Javeysano ». Le nom actuel s'impose progressivement, jusqu'à devenir celui de la commune créée en 1850. Il traduit à la fois une histoire religieuse, une mémoire de lieu et une identité communale affirmée.
Marcel : une vingtaine de saints ont illustré ce nom. Nous les fêtons le 16 janvier.

V **comme Valence**
Le saviez-vous ? Dans Saint-Marcel-lès-Valence, "lès" signifie "près de". Cet ancien mot français, que l'on retrouve dans plusieurs noms de communes, s'écrit avec un accent grave. Sans lui, le sens change complètement. Derrière ce nom long, ponctué de tirets, se cache donc une indication très simple : Saint-Marcel, tout près de Valence.

Y **comme Yeux**
Regarder Saint-Marcel avec les yeux de l'histoire, c'est redécouvrir des lieux que l'on croyait connaître : une chapelle, une mairie, un ancien hameau, une gare disparue, un quartier traversé chaque jour. Les archives changent notre manière de voir la commune : elles donnent de la profondeur aux lieux familiers.

N **comme Noms**
Les noms racontent souvent ce que les pierres ne disent plus. Javaisan, Surel, Sandon, Plovier, les Eynards... Chaque nom garde la trace d'un lieu, d'une famille, d'un relief, d'un usage ou d'une histoire ancienne. Les archives rappellent aussi que "Javaysans" pourrait signifier "passage du ruisseau", reliant le nom à la géographie du territoire.

Q **comme Quinzaine tragique**
Du 15 au 31 août 1944, Saint-Marcel traverse une période dramatique nommée «la quinzaine tragique». Avion abattu, action du maquis contre un train de munitions en gare, rafle d'otages, tirs d'artillerie, maisons brûlées : ces journées inscrivent la Libération de 1944 dans une mémoire locale douloureuse, mais essentielle.

T **comme Terre**
À sa création, Saint-Marcel-lès-Valence s'étend sur **1 510 hectares**, issus de territoires détachés des communes voisines. Longtemps, cette terre a été d'abord agricole, rythmée par les saisons, les cultures et les hameaux. Aux Petits Eynards, avant la Seconde Guerre mondiale, une fête des laboureurs se tenait chaque année **au mois de mars** : un souvenir qui rappelle combien la vie communale s'est construite autour du travail de la terre.

W **comme Wagon**
La lettre W n'est pas la plus facile dans un abécédaire, mais les wagons, eux, ont bien marqué Saint-Marcel. En 1989, le sujet était sérieux : les archives mentionnent que l'on prévoyait une hausse de 40 à 70 convois par jour avec l'arrivée du TGV. Aujourd'hui la gare voisine de Valence TGV (à Alixan), mise en service en 2001 est fréquentée par plus de **3,2 millions de voyageurs par an**.

Z **comme Zoom**
Avec cet abécédaire, le journal municipal propose un zoom sur l'histoire de Saint-Marcel-lès-Valence. Plutôt qu'une chronologie complète, ces lettres composent une promenade dans les archives, les lieux et les souvenirs de la commune. Et vous, quelle lettre ajouteriez-vous à cette histoire ?

O **comme Objets**
Les objets retrouvés dans le sol sont de petits messagers du passé. À Saint-Marcel, les archives évoquent des statuettes en bronze, des monnaies, des fragments de poteries, une épingle à coiffure, des traces de villas romaines ou encore un sarcophage d'enfant. Modestes ou remarquables, ces objets relient la commune d'aujourd'hui à ses occupations les plus anciennes.

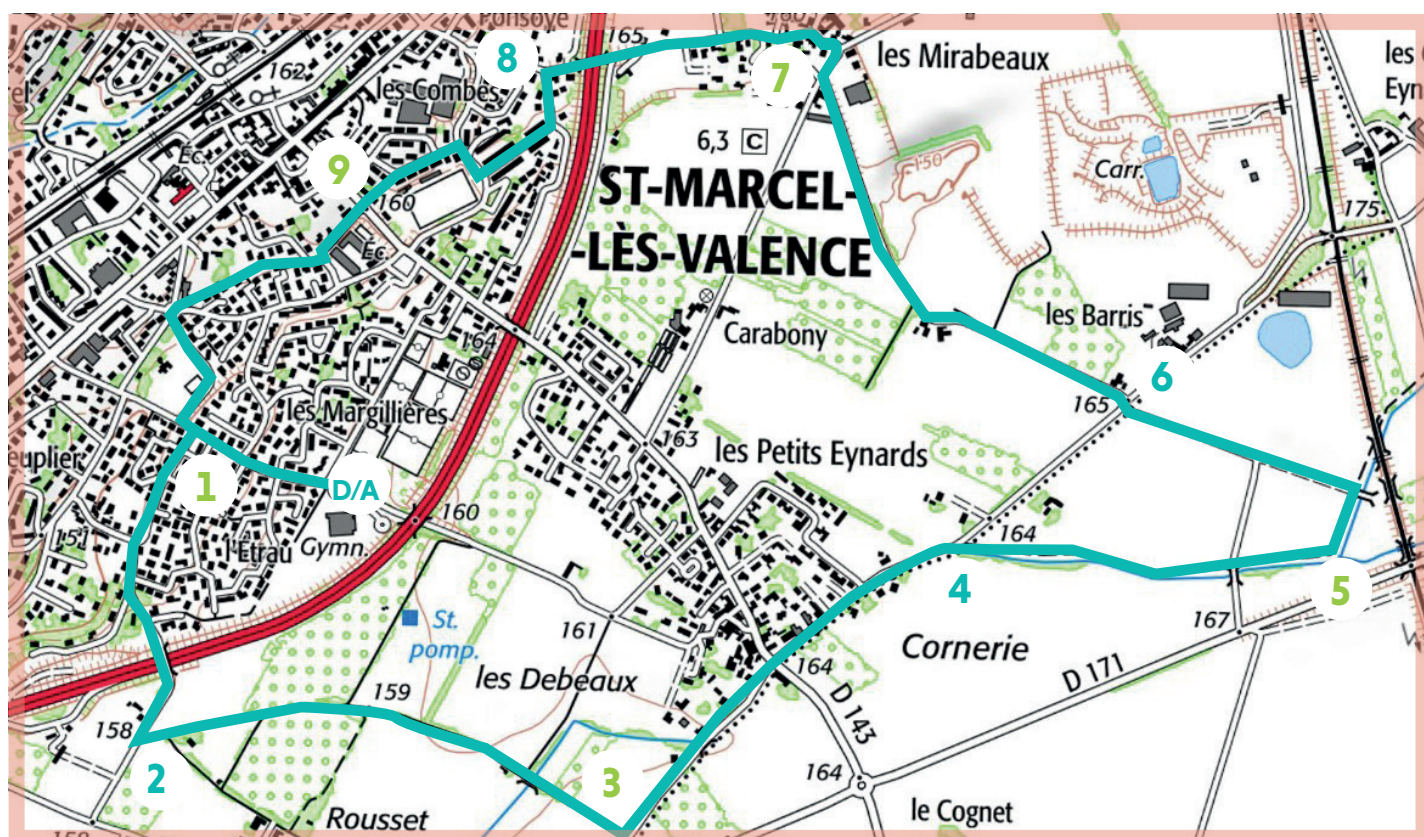
R **comme Récits**
L'association Regard sur Saint-Marcel n'existe malheureusement plus aujourd'hui, mais elle a laissé une richesse précieuse : des récits, des photographies, des témoignages et des recherches. Fondée en 1989, elle voulait informer les Saint-Marcellois, analyser les sujets de la commune et transmettre une mémoire locale vivante. Ses bulletins restent aujourd'hui une source essentielle d'archives.

U **comme Urbanisation**
Dans les années 1990, l'arrivée annoncée du TGV et la perspective d'une gare Saint-Marcel-Alixan ouvrent de grands débats. Les archives évoquent les passages à niveau, les nuisances, les coûts, mais aussi l'idée d'un nouveau pôle de développement économique et urbain.

X **comme XIXe siècle**
Le XIXe siècle est celui où Saint-Marcel prend forme. Sur le cadastre de 1811, les hameaux dessinent déjà le territoire. En 1820, la paroisse de Saint-Marcel est érigée en succursale. En 1846, les habitants soulignent l'existence d'écoles, de commerces, d'auberges et d'une vie locale déjà active. La création de la commune en 1850 vient donc officialiser une réalité qui existait déjà sur le terrain.

Balade n°2

Étrau Petits Eynards Mirabeaux



Départ >> depuis la halle des sports

1 >> Remonter, vers le **centre du village**, la rue des Monts du matin et prendre à **gauche** la rue des Bois jusqu'au pont sur la déviation (10 minutes)

2 >> En face de la maison rénovée en jaune, prendre le chemin des Debeaux à **gauche** et marcher 20 minutes (on peut allonger en prenant le chemin à **droite** en face de la haie de troncs de cerisiers coupés, puis sur la **gauche**, et encore à **gauche**) puis prendre le pont sur la Barberolle.

3 >> On arrive sur une petite route en face de la station de pompage, la prendre à **gauche** vers les Petits-Eynards. Au rond-point prendre tout droit vers « Les Barris ».

4 >> A 300 mètres, 10 minutes des Petits-Eynards, prendre à **droite** sur la digue le long de la Barberolle. Attention selon la saison beaucoup de végétation sur la digue. Garder éventuellement la route pour retrouver le point 6.

5 >> On arrive sur une petite route à prendre sur la **gauche**.

6 >> Au lieu-dit « Les Barris », prendre **tout droit** en direction des Mirabeaux, la route suit une haie d'arbres, la suivre jusqu'aux Mirabeaux (20 minutes).

7 >> Dans le hameau « Les Mirabeaux », prendre à **droite** sur 30 mètres, puis à **gauche** rue des Mirabeaux, continuer sur la **gauche** jusqu'au pont sur la déviation.

8 >> Après le pont, tourner à **gauche** rue des Charmilles puis, en face du stade, rue Pierre de Coubertin, tourner à **droite** sur 100 mètres et prendre sur la **gauche** l'allée du Chênevert. Dans l'allée du Chênevert, prendre le petit passage à **gauche** entre deux maisons jusqu'à la rue des Petits-Eynards.

9 >> Traverser et prendre le chemin des Chênes, puis le chemin des Sauges puis traverser le parc de la MJC puis tourner à **gauche** dans la rue des Monts du Matin pour rejoindre la halle des sports.

Merci aux membres de l'ancienne association Vivre à St-Marcel, qui ont transmis les fichiers originaux de ces belles balades pour les faire vivre de nouveau !



Actualité des commerçants



Avez-vous remarqué la nouvelle façade de la boulangerie Sebau Pains, après des travaux qui ont métamorphosé le lieu ?



Achète Marcel !

**L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS
LANCE SON SITE INTERNET**

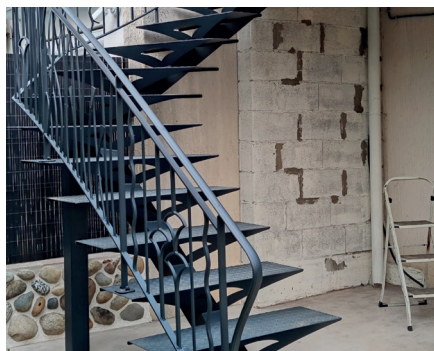
L'association Achète Marcel continue de se structurer et de se développer. Le site Internet est désormais opérationnel, et permet à tous de consulter la liste des professionnels adhérents, mais aussi différentes informations sur la vie du village et sur les actions entreprises. La soirée de présentation du site, créé par Clémence Dunière, native du village et spécialisée dans la création numérique, a été un grand succès avec une cinquantaine de personnes présentes.

L'union faisant la force, l'association va passer d'une trentaine d'adhérents à une cinquantaine, en espérant en avoir encore de nouveaux dans l'année ! Et plus on est nombreux, plus l'association est efficace.

N'hésitez pas à consulter ce site Internet <https://achete-marcel.fr>

J'achète local, j'achète Marcel

>> Si vous souhaitez faire paraître un article, contactez le service communication : communication@saint-marcel-les-valence.fr



Métallodrome

CONCEPTION MÉTALLIQUE

Petite entreprise située route des Barrys, Metallodrome est spécialisée dans la conception métallique (pergolas, escaliers, gardes corps, menuiserie métallique...) dans une approche technique et originale. Grâce à son expérience dans le domaine de la chaudronnerie et de la modélisation 3D, l'entreprise possède de solides compétences issues de l'industrie adaptées à l'artisanat. Depuis sa création, Metallodrome s'est donné pour mission de façonner vos projets avec précision et professionnalisme.

📍 65 chemin des Barris

06 78 06 36 61 / joel.v@metallodrome.fr

Instagram : vermetpro

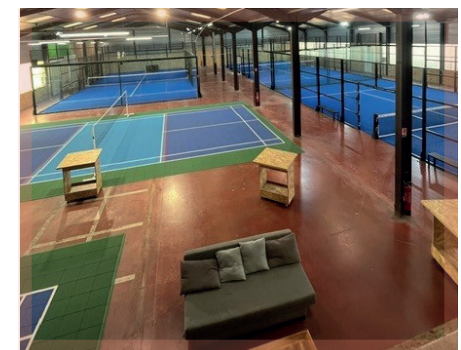


Laverie L'Ve

UNE LAVERIE EN LIBRE SERVICE

Nouveau service à Saint-Marcel avec L'Ve une laverie en libre-service, rue de l'Étrau. Équipée de machines adaptées à tous les besoins (3 machines de 8 kg, 1 machine de 13 kg, 1 machine de 18 kg et 2 séchoirs de 13 kg), elle permet de laver efficacement tout type de linge, du quotidien aux pièces volumineuses. Ouverte 7 jours sur 7, de 6h à 21h.

📍 62 rue de l'Étrau



Bell'Effet

TERRAINS DE PADEL ET BADMINTON

Bell'Effet est un complexe sportif dédié aux sports de raquette. Dans un cadre moderne et accueillant, débutants ou joueurs confirmés y trouveront un espace convivial et dynamique. Le complexe est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 21h30, le samedi de 9h à 19h30 et le dimanche de 9h à 18h.

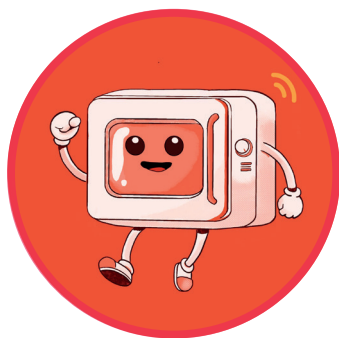
Réservation disponible sur l'application mobile et site internet « Bell' Effet » ou par téléphone.

📍 1265 rue du Rhône

04 75 58 78 93 / contact@belle-effet.fr

belle-effet.fr

Instagram et Facebook : bell effet



Thermostat 4

BIENTÔT LE MICRO ONDE FEST !

L'association Thermostat 4 va organiser **des projections en plein air des match des bleus à l'occasion de la Coupe du monde de football**. Rendez-vous le 16 juin à 21h, le 22 à 23h et le 26 à 21h au parc de la MJC.

Nous y tiendrons un **snack-buvette**, l'occasion de se réunir et de partager des émotions ensemble autour du parcours de notre équipe de France. Nous vous y attendons nombreux, pensez à vos chaises de camping !

Les 28 et 29 août, retour du Micro onde fest, l'occasion de découvrir gratuitement des concerts, des spectacles, des films, des expositions et des ateliers. Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous suivre sur Instagram et Facebook @micro_onde.fest



Badminton

UNE MONTÉE HISTORIQUE !

En sept ans, le Badminton Club Saint-Marcellois a gravi six divisions. Cette saison, l'équipe 1 accède au Pré-National, une première dans l'histoire du club. Une ascension portée par un état d'esprit collectif fort, illustré notamment par le grand chelem de leurs doubles mixtes : **28 victoires en 28 matches**. « Voir ce groupe franchir les échelons avec une telle détermination, c'est une émotion indescriptible. Ce n'est pas seulement une réussite sportive, c'est le triomphe d'un état d'esprit. On s'est renforcés sans jamais se dénaturer. L'esprit est resté conquérant, ambitieux, mais surtout humain », souligne le président. Le club entend bien ne pas s'arrêter là.

DON DE SANG : PROCHAINES COLLECTES

Après une collecte organisée le 13 mai, les prochaines auront lieu le **12 août** et le **4 novembre**, à la salle des fêtes de la mairie.



ECSM XV

QUELQUES ÉCHOS DU RUGBY

Le printemps c'est l'heure du bilan sur le plan sportif qui est plutôt satisfaisant avec la **qualification de l'équipe fanion pour les phases finales du championnat de France**. On notera la présence d'un public record au stade des Combes (plus de 1 500 spectateurs) lors du derby contre Véore XV, le 19 avril.

Enfin, côté initiative, le club avait de nouveau organisé une **collecte de vêtements**, dans le cadre de leur partenariat avec le Rese (ressourcerie) à Chateauneuf-sur-Isère. Cette année, c'est **un volume deux fois plus important qui a été collecté**.

ASSM

LES RDV À NE PAS MANQUER

- **Mercredi 20 mai, 19h : match à domicile des moins de 18 ans féminines.** Avant-dernier match de la saison à domicile. Buvette & restauration sur place. Objectif : pousser ce groupe vers une montée en région.

- **Samedi 30 et dimanche 31 mai : clôture des championnats.** Dernières rencontres de la saison. Temps fort : dimanche à 15h avec le dernier match des seniors. Mobilisation générale pour finir en beauté !

- **Samedi 6 et dimanche 7 juin : tournoi féminin.** Venez encourager et soutenir l'organisation.

Samedi 13 et dimanche 14 juin : tournoi masculin. Gros week-end en perspective.

Vendredi 19 juin, 18h30 : assemblée générale du club.

À suivre : Soirée du club (format à confirmer). Idéal pour clôturer la saison ensemble !

SAM. 04/07

Saint-Marcel en fête !

Le programme

Saint-Marcel en fête, c'est notre fête de ville-village, organisée avec le Comité des Fêtes. Au programme : des animations dès 17 heures, proposées notamment par des associations saint-marcelloises, et, en soirée, un grand dîner convivial avec de longues tablées installées sur l'avenue de Provence. Chacun pourra s'y restaurer selon ses envies : foodtrucks, buvettes et snack, restaurateurs locaux ou pique-nique tiré du sac. Avant le feu d'artifice tiré depuis le toit de la mairie et le bal dansant.

Nouveauté, cette édition fera honneur aux 200 ans de la photographie. Entre 1826 et 1827, Nicéphore Niépce réalisait, près de Chalon-sur-Saône, la première image photographique fixée durablement sur une surface photosensible. Depuis, cette invention, sans cesse réinventée, n'a cessé de transformer notre manière de voir et de représenter le monde.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Nous vous invitons à nous transmettre votre photo préférée réalisée à Saint-Marcel-lès-Valence, qu'elle soit ancienne ou actuelle, accompagnée d'une légende, d'un souvenir ou d'une petite histoire. Les 10 meilleures photos feront l'objet d'un agrandissement et seront exposées pour Saint-Marcel. Transmission numérique uniquement via ce formulaire en ligne :



QUELQUES ANIMATIONS EN AVANT-PREMIÈRE...

- 17h >> Batucada
- 17h30 >> Une visite surprise
- 18h45 >> Représentation de Dance Lovers
- 18h30 >> Ambiance musicale
- 19h30 >> Concert de La Renaissance
- 22h30 >> Feu d'artifice
- 23h-2h >> Bal

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés.

Cette année, il y a de nouvelles attractions comme « Le ventre qui glisse » qui devrait plaire aux petits comme aux grands.

CIRCULATION ET STATIONNEMENTS

L'avenue de Provence sera fermée à la circulation dès samedi 14h et jusqu'au dimanche 4h. Le dimanche, une fermeture est prévue de 6h à 8h. Des déviations seront mises en place et matérialisées. Le stationnement sera interdit sur la place de la musique et sur la place de la mairie dès le samedi 6h au dimanche 6h. Côté sécurité, la Police municipale, la Gendarmerie et des agents de sécurité sécuriseront cette manifestation.

+ infos à venir

L'affiche sur le thème « photo » à découvrir en page suivante...

ATELIER PHOTO

L'exposition de printemps de l'Atelier Photo, le week-end de Pâques, a été un succès : plus de 120 personnes au vernissage, notre invité d'honneur Ludo Epting a été très apprécié.

ADMR : REJOIGNEZ-NOUS !

L'ADMR de Saint-Marcel-lès-Valence et Bourg-lès-Valence souhaite élargir son équipe de bénévoles. Il s'agit principalement de collaborer avec les bénévoles en place dans diverses actions de solidarité comme les café-rencontres ou encore les animations de la Veille bienveillante de la résidence Tilia. Un bénévolat particulièrement valorisant au sein d'une équipe dynamique et avec des salariés qui le sont tout autant. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le président de l'association :

Jean-Pierre Mailleux 06 47 94 57 38
jeanpierremailleux@gmail.com

AMICALE BALADES ET SORTIES

Les adhérents ont un programme bien chargé pour ce printemps :

- Dimanche 26 avril et 31 mai : repas est spectacle chez Dani Lary
- Du 27 au 29 mai : voyage à Chambord et à Beauval
- Dimanche 7 juin : paëlla à Thodure
- Lundi 8 juin : challenge de pétanque

Sans oublier tous les mardis et jeudis après-midi à la salle des fêtes : les jeux de société, jeux de cartes, pétanque, gymnastique, danse... Vous êtes retraités(ées), ne restez pas isolés(ées).

ATELIER CRÉATIF

L'atelier créatif organise son marché artisanal d'été le 20 juin de 18h à 22h, sur la place des Tilleuls. Et nous seront également présent sur le marché du samedi matin de 8h à 12h le 23 mai, pour des petits présents pour la Fête des Mères, et le 13 juin, pour la Fête des Pères.

ACCA

Pour l'ACCA de Saint-Marcel-lès-Valence, la prochaine assemblée générale se tiendra vendredi 12 juin, salle de la FNACA à 20h30.

COMITÉ DES FÊTES

La sortie à Grignan est prévue le 31 juillet (date à confirmer), pour la pièce de théâtre Les Femmes savantes. Contactez-nous : comite.des.fetes.smlv@gmail.com

MJC

Deux dates à retenir ! Samedi 27 juin : sortie mer, toute une journée en famille au Grau du Roi. Samedi 19 septembre : fête de la MJC avec animations tout l'après-midi dans le parc, ouvert à tous.

Nouveauté cette année, la MJC reste ouverte tout l'été (du 7 juillet au 25 août) pour des animations en famille : visites, balades, repas partagés, ateliers divers. Le programme précis est à consulter sur le site Internet.

Saint- Marcel en fête

04
Juillet
2026



■ saint-
■ marcel
■ lès-
■ valence

